

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, mercredi 12 avril 2017 à 18 heures conformément aux convocations du 05 avril 2017.

Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 31 janvier 2017 ; compte administratif 2016 ; compte de gestion 2016 ; budget primitif 2017 ; questions diverses.

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 05 avril 2017.

Présents : Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIALE ;

Absente : Madame Florence LEMAIRE ;

Excusées : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE ;

Secrétaire de séance : Monsieur André FEUNTEUN.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2017/002 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur André FEUNTEUN est élu président pour l'examen du compte administratif 2016.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il fait apparaître un résultat global excédentaire au 31/12/2016 de 439,36 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 13/04/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/003 – COMPTE DE GESTION 2016

Le compte de gestion établi par le percepteur présentant le même résultat final que le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Délibération : affichée le 13/04/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

2017/004 – BUDGET PRIMITIF 2017

Le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet de Budget Primitif 2017.

Après examen détaillé, le budget du CCAS est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 639,36 euros en section de fonctionnement.

Délibération : affichée le 13/04/2017

transmise au Préfet le 11/05/2017

Adoption des délibérations n°2016-002 à 2016-004

Fin de la séance à 18 heures 45.

Le Maire,


Jean-Claude ROCHE.

